

DATE : 14/05/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021-54

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS MODERNA ET JANSSEN POUR LES PHARMACIENS ET LES MEDECINS LA SEMAINE DU 17/05

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Le vaccin Moderna est désormais disponible à la commande par les professionnels de la ville. Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commande en flacons de vaccins Moderna et Janssen à partir du 17/05.

Ce document s'articule en trois parties :

I) VACCIN MODERNA

II) VACCIN JANSSEN

III) VACCIN ASTRAZENECA

Il comporte deux annexes :

- **Annexe 1** : Moderna en ville - Conditions de stockage, transport et étiquetage
- **Annexe 2** : Moderna en ville - Procédure et FAQ à destination des grossistes-répartiteurs (document Santé publique France)

I. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN MODERNA

Le portail de télé-déclaration (<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr>), ouvrira **du lundi 17 mai au matin au mardi 18 mai à 23h** pour la commande **des pharmaciens et des médecins en vaccin Moderna**. Les médecins peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021 19](#).

Volumes ouverts à la commande : chaque médecin aura la possibilité de commander 1 flacon. Chaque officine pourra commander jusqu'à 2 flacons.

Les professionnels de santé situés dans les zones éloignées de centres de vaccination sont tout particulièrement invités à commander des vaccins afin de faciliter l'accès de la vaccination à nos concitoyens.

Dates de livraison en officine : les premiers flacons de vaccin Moderna commandés la semaine du 17 mai seront livrés **le jeudi 27 et le samedi 29 mai**. En fonction des volumes commandés, une partie des flacons pourrait être livrée **la semaine suivante, voire la semaine d'après**.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison sera envoyé le **21 mai** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les médecins) et aux médecins (volumes qui leur sont destinés). Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins.

Les contraintes logistiques inhérentes au vaccin Moderna ne nous permettent pas d'envisager son déploiement en ville dans les territoires d'Outre-mer. Les ARS concernées ont toutefois été informées de la possibilité, à titre exceptionnel et uniquement dans ces territoires, de mettre à disposition des professionnels de ville des doses de vaccin à ARNm.

Si un flacon de vaccin Moderna n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les médecins avant de redistribuer les doses qui leurs étaient initialement attribuées.

Modalités de livraison, délivrance, transport et utilisation du vaccin Moderna : les professionnels de santé sont invités à consulter et respecter scrupuleusement les conditions de transport, stockage, délivrance et utilisation du vaccin Moderna. Elles sont décrites dans les documents suivants :

- L'annexe 1 de ce DGS-Urgent : Moderna en ville - Conditions de stockage, transport et étiquetage ;
- L'annexe 2 de ce DGS-Urgent : Moderna en ville - Procédure et FAQ à destination des grossistes-répartiteurs (document Santé publique France) ;
- La fiche technique du vaccin Moderna, disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_preparation_et_modalites_d_injection_du_vaccin_covid-19_vaccine_moderna.pdf

II. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN JANSSEN

Le portail de télé-déclaration (<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr>), ouvrira **du lundi 17 mai au matin au mardi 18 mai à 23h** pour la commande **des pharmaciens et des médecins en vaccins Janssen**. Les médecins peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021 19](#).

Volumes ouverts à la commande : chaque médecin aura la possibilité de commander 1 flacon. Chaque officine pourra commander jusqu'à 2 flacons.

Dates de livraison en officine : les flacons commandés le 17 et le 18 mai seront livrés **entre le mercredi 26 et le vendredi 28 mai**. En fonction des volumes commandés, une partie des flacons pourrait être livrée **la semaine suivante**.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison sera envoyé le **21 mai** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les médecins) et aux médecins (volumes qui leur sont destinés). Les rendez-vous de vaccination peuvent être

planifiés à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins.

Si un flacon de vaccin Janssen n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé avant de redistribuer les doses qui leurs étaient initialement attribuées.

III. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN ASTRAZENECA

Les premiers flacons de vaccin AstraZeneca commandés la semaine du 10 mai seront livrés les 19 et 20 mai. Les volumes restants seront livrés entre le mercredi 26 et le vendredi 28 mai.

Compte tenu des volumes d'approvisionnement limités en vaccin AstraZeneca, il a été décidé de ne pas ouvrir le portail de télé-déclaration la semaine du 17 mai pour la commande de ce vaccin.

Laetitia BUFFET

Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé

Annexe 1 : Moderna en ville - Conditions de stockage, transport et étiquetage

Les conditions de transport et de conservation présentées dans les procédures et FAQ destination des grossistes-répartiteurs mis à disposition par Santé publique France (Annexe 2) sont ici applicables, notamment pour la réception et la conservation des vaccins par les grossistes-répartiteurs.

Concernant l'expédition vers les officines, les flacons sont expédiés en l'état, sans étape de décongélation préalable. Comme rappelé dans les DGS-urgents précédents, le vaccin non ouvert peut être conservé à une température entre 2 °C et 8 °C, à l'abri de la lumière, pendant **30 jours au maximum**.

Les grossistes-répartiteurs, au moment de l'expédition vers les officines calculent la date limite de conservation à 2-8°C immédiatement après la sortie du flacon du congélateur à -20°C suivant la formule : **Décongélation JJ/MM/AA => péremption JJ-1/MM+1/AA, et l'apposent sur la nouvelle étiquette de conditionnement (cf. annexe 2).**

La nouvelle date de péremption ne peut être supérieure à la date de péremption à -20°C mentionnée sur le flacon. **Une fois décongelé, le vaccin ne doit pas être recongelé.**

Les contraintes de stockage et de transport à 2-8°C sont :

- Transport à pied : moins de 1 heure
- Véhicule motorisé : moins de 12 heures

Le transport doit être effectué dans un équipement isotherme qualifié pour maintenir la température entre 2°C et 8°C jusqu'à la livraison à l'officine, contenir des dispositifs de calage adaptés. Le vaccin doit être manipulé avec précaution.

Les étiquettes pré-remplies correspondant au modèle suivant, imprimées en noir et blanc, sont associées à chaque livraison de vaccin :

Moderna COVID-19 Vaccine **(10 doses)**
Lot n° :
Date de sortie de stockage -20°C : JJ/MM/AAAA
Date de péremption à 2-8°C : JJ-1/MM+1/AAAA
Date et heure d'élimination :

Leur nombre peut être plus important que le nombre de flacons effectivement livrés. La nouvelle date de péremption après décongélation est mentionnée sur chaque étiquette.

Concernant les pharmaciens d'officine, le vaccin « Moderna Covid-19 Vaccine » peut être transporté jusqu'à 12 heures à 2-8°C en **cumulé** (transport du grossiste-répartiteur vers officine + transport officine vers cabinet médical). Le temps de transport du répartiteur vers l'officine ne dépassera pas 7 heures. En conséquence **le temps de transport de l'officine vers le cabinet médical ne peut excéder 5 heures.**

Si la durée du transport du grossiste-répartiteur vers l'officine devait dépasser 7 heures, une communication spécifique du grossiste-répartiteur associée à la livraison des flacons indiquerait le nouveau temps de transport résiduel.

Attention : si la durée de transport depuis le grossiste-répartiteur est courte (moins de 2 heures 30 minutes), il est possible que les flacons arrivent encore congelés. Les placer à 2-8°C pour achever leur décongélation avant utilisation ou envoi aux effecteurs.

Concernant la gestion de l'étiquetage par le pharmacien et l'effecteur :

Lors de la réception des flacons le pharmacien **doit immédiatement ré-étiqueter chaque flacon**. Aucun flacon ne peut être conservé sans être ré-étiqueté. Après apposition des étiquettes, les étiquettes surnuméraires de la planche doivent être détruites immédiatement.

Le pharmacien vérifie la date de péremption à 2-8°C indiquée sur l'étiquette qui doit correspondre à la date la plus courte entre la date de péremption de 30 jours à 2°C/8°C et la date de péremption de 7 mois à - 20°C.

La date et heure d'élimination du vaccin après ouverture du flacon, soit 6 h après ouverture est à remplir par l'effecteur.

Annexe 2 : Moderna en ville - Procédures et FAQ à destination des grossistes-répartiteurs

Réception, stockage et approvisionnement des officines de ville en vaccins Covid-19 Moderna

Le document Santé publique France est accessible au [lien suivant](#).